



Demande d'accueil du Jeune Enfant Multi-accueils Municipaux

Nous contacter

Pôle ÉDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE
Service Petite Enfance
Espace Social Docteur Raybaud
1 Rue Ernest Renan
83 500 La Seyne-sur-Mer

Direction 0-25 ans
Téléphone : 04 94 06 97 13
Mail : petiteenfance@la-seyne.fr
Du lundi au vendredi
De 8h à 16h30

Préambule

La Mairie de la Seyne-sur-Mer gère 4 multi-accueils et un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Municipal. Les multi-accueils accueillent les enfants âgés de 3 mois à 4 ans et conjuguent un accueil régulier et un accueil occasionnel, de quelques heures à 5 jours dans la semaine.

Les établissements sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf le Petit Monde de 7h30 à 17h30.

Ils sont animés par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et d'assistantes d'accueil du jeune enfant, médecin, psychologue.

Une équipe de professionnel s'occupe de toute la gestion administrative des multi-accueils (demandes de places d'accueil, admissions, contrats d'accueil, gestion des présences).

Le Relais d'assistant(e)s Maternel(le)s accompagne les familles dans la recherche d'un mode d'accueil individuel, dans les différentes démarches des parents employeurs.

Informations générales

Toute demande d'accueil du jeune enfant doit être accompagnée du dossier ci-joint dûment rempli et des justificatifs demandés.

Tout dossier incomplet ou contenant des informations erronées ne sera pas soumis à l'examen de la commission.

Les documents sont :

- Pour les allocataires, une attestation de la CAF mentionnant votre numéro d'allocataire
- La copie de l'avis d'imposition des deux parents N-2 (avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019)
- Pour les salariés : Les copies des trois dernières fiches de salaires des deux parents, promesse d'embauche.....
- Pour les professions libérales : Dernière déclaration trimestrielle ou cas échéant extrait du KBIS ou RSI
- Pour les demandeurs d'emploi : La copie de la dernière attestation de Pôle emploi
- La copie d'un justificatif de domicile (eau, électricité, ...) datant de moins de trois mois
- La copie du livret de famille ou un extrait de naissance de l'enfant
- La copie du jugement des affaires familiales fixant la résidence de l'enfant et fixant l'autorité parentale
- Pour les personnes en situation de handicap : la reconnaissance de la MDPH ainsi qu'une attestation d'attribution de l'AAH ou AEEH de la CAF
- Justificatif d'inscription en formation

De plus, en cas de garde alternée, chaque enfant compte une part dans le calcul du prix de l'heure, dans ce cas vous devez fournir le jugement des affaires familiales fixant la garde alternée.

La demande

A la suite de votre demande d'accueil faite au service enfance, un dossier vous est remis.

Afin de finaliser votre demande, il faudra le retourner complet.

Le traitement

A réception de votre dossier par la direction enfance, votre demande est informatisée pour préparer les commissions. Un accusé de réception vous est envoyé par mail.

La liste d'attente

La durée d'attente pour une demande d'accueil est très variable en fonction de la date de naissance de l'enfant, de la date d'entrée souhaitée et du nombre de places disponibles.

L'attribution de place

Si votre dossier est accepté, un rendez-vous avec la structure est programmé. Si aucun mode d'accueil ne peut vous être proposé, vous recevrez après chaque commission un courrier de refus comprenant un coupon réponse à renvoyer à la direction enfance pour maintenir votre demande.

La Commission d'attribution

Toutes les demandes d'accueil du jeune enfant sont centralisées dans un registre et traitées par la commission.

L'ancienneté d'une demande n'est pas un critère d'attribution. Dans un premier temps, c'est l'adéquation entre l'âge de l'enfant et l'existence d'une place correspondante dans une structure. En effet, les structures sont organisées en groupe d'âge. Une famille peut recevoir un refus d'attribution pour une demande ancienne alors qu'une autre peut obtenir une place rapidement en raison de l'âge différent des 2 enfants.

Dans un second temps, des critères concernant la situations familiale (famille monoparentale, revenus, fratrie ...) sont également pris en compte.

Le Service Petite Enfance organise quatre commissions sur l'année : en mars pour des entrées en avril, en mai pour des entrées en septembre, en septembre pour des entrées en octobre et en décembre pour des entrées en janvier.

Les autres structures sur le territoire seynois réparties par quartier

Quartier Centre

La Farandole 04 94 30 72 99

Le suffren, 12 avenue Général Carmille

La mouffletterie 04 94 87 20 84

11 rue Beaussier

L'îlot Calins 06 68 29 71 93

45 avenue Frédéric Mistral

Quartier Nord

Les Bisounours 1, 2 et 3 04 94 98 74 20

178 avenue Estiennes d'Orves

L'île aux enfants 3 04 94 24 97 37

Lot José, Rue du Luxembourg, Zac J.Monnet

Les Colombes 04 94 10 90 75

Le vendemiaire, rue du corbusier

Nouvel Horizon 04 94 10 90 75

Le fructidor A5, avenue Jean Bartolini

Les Coccinelles 07 71 67 67 98

830 Boulevard Lery, ZI Jean Monnet

La maison des P'tits Loups 04 94 71 40 65

540 Bd de l'Europe Business Park

Quartier Sud

Babyland 09 66 96 57 35

180 Route de fabregas

L'île aux enfants 1 04 94 94 36 21

1443 avenue Auguste Renoir

L'île aux enfants 2 04 94 30 29 24

2106 Chemin de la Seyne à Bastian

Les Petites Favouilles 06 27 54 53 01

24 avenue Auguste Renoir

Les Petits Trésors 09 83 21 47 62

104 avenue Hugues Cléry

Tête de Cailloux 06 68 23 70 31

2161 avenue Auguste Renoir

Les Petits Canailoux 06 24 46 93 05

2161 avenue Auguste Renoir

Pas à Pas 09 82 57 44 48

408 chemin de pourquier

Graines de salettes 04 94 87 51 28

408 chemin de pourquier

Quartier Est

Maisons des Pitchouns 04 94 05 86 21

69 avenue Esprit Armando